



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 23 août 2021

Élection municipale partielle complémentaire à DEMANDOLX les dimanches 10 et 17 octobre 2021

À la suite du décès du maire, les électeurs de la commune de DEMANDOLX sont convoqués le dimanche 10 octobre 2021 pour un premier tour de scrutin, en vue de procéder à l'élection d'un conseiller municipal. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 17 octobre 2021.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1^{er} tour de scrutin. Elles seront reçues à la sous-préfecture de CASTELLANE, selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour :

- le mercredi 22 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- le jeudi 23 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Pour le 2^e tour :

- le mardi 12 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Les déclarations de candidature seront rédigées sur l'imprimé CERFA n° 14996*03 disponible en ligne via le lien internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>

Il est recommandé de prendre préalablement rendez-vous en téléphonant aux numéros suivants : 04 92 36 77 65 ou 04 92 36 77 61 ainsi qu'à l'adresse suivante : sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex